

**Projet d'article
PLF 2021**

Titre : Projet émanant de : Place au sein du PLF : Coût / économie résultant de la mise en œuvre des dispositions (en M€) : Rattachement budgétaire (le cas échéant) :	... Ministère de ... / Direction ... 1^{ère} partie / 2nde partie NÉANT / X M€ (recettes / dépenses) Mission / Programme
--	---

Texte de l'article :

- I. -
- II. -
- III. -

Exposé des motifs de l'article :

Le présent article ...

Évaluation préalable :

1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée

1.1 Situation actuelle

1.2 Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

1.3 Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

1.4 Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1 Liste des options possibles

(A minima deux options de réforme, le « statu quo » n'est pas considérée comme une option).

2.2 Description des avantages/inconvénients des différentes options

2.3 Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

3. Dispositif juridique

3.1 Rattachement au domaine de la loi de finances

(Viser précisément l'item de l'article 34 de la LOLF qui justifie le rattachement de la disposition à la loi de finances).

3.2 Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

(Rubrique à compléter en lien avec la rubrique 1.2 supra).

3.3 Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

En particulier, en cas de présence d'une aide d'Etat, veuillez vous reporter aux formulations proposées permettant de garantir la compatibilité de la mesure avec le droit de l'Union européenne dans l'annexe 3. Dans ce cas de figure, il est impératif d'identifier, le plus en amont possible, si la disposition doit faire l'objet d'une notification auprès de la Commission européenne (l'absence de notification constituant un motif de disjonction par le Conseil d'Etat).

3.4 Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Modalités d'application dans les départements et régions d'outre-mer :

Guadeloupe	Application de plein droit / Adaptations proposées
Guyane	Application de plein droit / Adaptations proposées
Martinique	Application de plein droit / Adaptations proposées
Réunion	Application de plein droit / Adaptations proposées

Mayotte	Application de plein droit / Adaptations proposées
---------	--

Application éventuelle dans les collectivités d'outre-mer :

Saint-Barthélemy	OUI / NON
Saint-Martin	OUI / NON
Saint-Pierre-et-Miquelon	OUI / NON
Wallis et Futuna	OUI / NON
Polynésie française	OUI / NON
Nouvelle-Calédonie	OUI / NON
Terres australes et antarctiques françaises	OUI / NON

4. Impact de la disposition envisagée

4.1 Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées

4.1.1 *Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)*

4.1.2 *Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée*

4.1.3 *Impact en matière d'égalité entre les femmes et les hommes*

4.1.4 *Impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)*

4.1.5 *Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)*

4.1.6 *Incidences environnementales*

4.1.7 *Impact sur la jeunesse*

4.2 Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

4.2.1 *Incidences budgétaires (coûts/économies nets de la mesure proposée)*

[Pour les dispositions budgétaires]

	2021	2022	2023	2024	Coût pérenne ou économie pérenne (-)
État					
Dépenses de personnel (AE=CP) [1]					
Dépenses hors personnel : AE [2]					
Dépenses hors personnel : CP [3]					
<i>Total pour l'État : AE = [1]+[2]</i>					
Total pour l'État : CP [4] = [1]+[3]					
Collectivités territoriales [5]					
Sécurité sociale [6]					
Autres administrations publiques [7]					
Total pour l'ensemble des APU [4]+[5]+[6]+[7]					

	2021	2022	2023	2024	Augmentation pérenne (+) ou diminution pérenne (-)
État					
Collectivités territoriales					
Sécurité sociale					
Autres administrations publiques					
Total pour l'ensemble des APU					

[Pour les dispositions fiscales]

Disposition fiscale

Augmentation nette (+) ou diminution nette (-) des recettes fiscales exprimée en millions d'euros.

	2021	2022	2023	2024	Augmentation pérenne (+) ou diminution pérenne (-)
État					
Collectivités territoriales					
Sécurité sociale					
Autres administrations publiques					
Total pour l'ensemble des APU					

4.2.2 Incidences sur l'emploi public et la charge administrative

	2021	2022	2023	2024	Total pour les deux années
État					
Collectivités territoriales					
Sécurité sociale					
Autres administrations publiques					
Total pour l'ensemble des APU					

4.3 Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

(Renseigner les éléments qui ont permis d'obtenir les éléments exposés aux rubriques 4.1 et 4.2 supra).

5. Consultations menées

5.1 Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)

(Rubrique à compléter en lien avec la rubrique 3.4 supra).

5.2 Consultations facultatives

6. Mise en œuvre de la disposition

6.1 Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires

(Rubrique à compléter en lien avec les rubriques 1.2 et 3.2 supra).

6.2 Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

6.3 Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)